# TRAVAUX ORIGINAUX

# NOTES DE PRATIQUE GYNECOLOGIQUE

Dr Joseph Caouette.

Assistant à la clinique gynécologique de l'Hôtel-Dieu.

Nous avons eu l'occasion d'observer, dans le service du Docteur Grondin à l'Hôtel-Dieu, un cas d'avortement présentant de l'intérêt, puisqu'il nous a permis de constater une grossesse ectopique particulière que je n'ai trouvée mentionnée dans aucun ouvrage d'obstétrique moderne.

Comme tous le savent, il y a grossesse ectopique ou extra-utérine, lorsque l'œuf fécondé se greffe et se développe en dehors de la cavité utérine normale. D'après les auteurs, la grossesse extra-utérine peut se développer dans l'ovaire (grossesse ovarienne, qui peut être externe ou interne suivant que le follicule de de Graaffe reste ouvert ou se referme sur l'œuf qu'il emprisonne); dans la trompe (grossesse tubaire) ou dans le péritoine. Ce sont là des grossesses extra-utérines étudiées dans les ouvrages d'obstétrique.

# INFECTIONS ET TOUTES SEPTIGEMIES

(Académie des Sciences et Société des Hôpitaux du 22 décembre 1911.)

LABORATOIRE COUTURIEUX 18, Avenue Hoche - Paris

Traitement LANTOL

Rhodium B. Colloïdal électrique Ampoules de 3 cm'

On insiste surtout sur la grossesse tubaire qui est la plus fréquente parmi les anomalies du siège de la grossesse.

Chez la malade qui fait le sujet de cette observation, l'œuf fécondé s'est développé dans le col; il s'agit d'un cas de grossesse cervicale interrompue vers la huitième ou dixième semaine de son évolution.

Le huit janvier dernier à onze heures du soir, l'ambulance transportait d'urgence à l'Hôtel-Dieu Madame Alfred L., âgée de vingt-trois ans, mariée depuis neuf mois et d'après l'interrogatoire, enceinte de deux mois à deux mois et demie. Toujours bien réglée antérieurement, elle n'avait pas vu depuis le vingt octobre.

La malade avait été prise soudainement dans l'après-midi de douleurs dans le bas-ventre et d'une hémorragie très abondante et continue. Admise dans le service du Dr Grondin avec le diagnostic d'avortement, la malade était dans un tel état de faiblesse (pouls de 135, température de 97°) que l'interne de service prescrivit une injection de sérum, les stimulants ordinaires (caféine et huile camphrée) et des douches très chaudes.

Dès le lendemain, le Docteur Grondin décida de lui faire un curetage.

En écartant les grandes lèvres, nous avons trouvé le vagin rempli d'ue tumeur de couleur violacée, présentant sur sa face externe, c'est-à-dire regardant l'orifice vulvaire, une couverture de la grandeur d'une pièce de cinquante sous. La curette introduite par cette ouverture a ramené avec des caillots l'œuf brisé qui était très adhérent à la paroi interne de cette tumeur.

Les débris de l'œuf et les caillots enlevés, nous avons pu constater que cette tumeur était formée par le col utérin distendu. Ce col, une fois vidé de son contenu, présentait l'aspect d'une véritable poche à parois très minces, d'une profondeur de 7 à 7½ c. m. Au fond, l'orifice interne était fermé.

Chez cette malade, l'utérus se divisait donc en deux parties parfaitement distinctes l'une de l'autre: l'une constituée par le corps de volume normal, l'autre par le col distendu qui contenait l'œuf. Ces deux parties se trouvaient divisées par l'orifice interne complètement fermé.

D'après cette observation, nous pouvons je crois admettre que nous sommes en présence d'un cas d'avortement cervical et que chez cette malade, l'œuf fécondé s'est greffé et développé dans le col et que l'avortement s'est produit lorsque les limites de la capacité de distension du col utérin ont été atteintes.

Etant donné le volume énorme du col et le fait que l'orifice interne a été trouvé intact, il est impossible d'admettre que l'œuf se soit primitivement développé dans la cavité interne et que nous sommes ici en présence d'un avortement cervical secondaire.

Lorsque Madame L. a quitté l'hôpital, son col avait repris sa forme normale.

Au point de vue théorique, il n'y a pas impossibilité à ce qu'un œuf fécondé puisse se greffer et se développer un certain temps sur la muqueuse cervicale. En effet, bien que sa constitution diffère quelque peu de celle du corps utérin, elle offre aussi beaucoup de ressemblance avec elle.

Il est vrai que la surface de la muqueuse du col est moins lisse et moins unie à cause des saillies arborescentes de l'arbre de vie mais la structure de son épithélium appartient au même tpe (type cylindrique cilié), celle de son choriom est elle aussi formée de tissu conjonctif et ses glandes offrent beaucoup d'analogie avec celles de la muqueuse du corps (glandes en tubes et glandes en grappes).

--:0:--

# L'HYGIENE PUBLIQUE DANS LA VILLE DE QUEBEC

Le rapport annuel du burcau d'hygiène de la ville de Québec vient d'être communiqué au public. C'est la première fois, croyonsnous, que Monsieur le Directeur du bureau de santé, nous fournit l'occasion de lire une brochure aussi intéressante en matière d'hygiène publique; seulement, son rapport est-il le premier du genre qui ait été publié jusqu'à ce jour, concernant notre ville. C'est là une innovation qui en vaut la peine. Ce rapport contribuera à mettre notre ville en meilleure posture, au point de vue sanitaire, à côté des villes étrangères. Il renseignera la population qui ignore ou plutôt feint d'ignorer d'ordinaire le département municipal de l'hygiène administrée et pratique et nous sommes convaincus qu'après en avoir pris connaissance, elle réclamera à l'avenir la publication annuelle du compte rendu des opérations sanitaires réalisées chez elle.

Si la brochure de M. le Dr C. R. Paquin, Directeur du service municipal de l'hygiène, n'était que l'exposé d'un programme, nous aurions raison d'être sceptiques; mais elle est plus que cela. C'est le bulletin officiel couvrant toutes les opérations de l'année 1917, par conséquent une vue d'ensemble des faits acquis, des gains déjà réalisés.

Lentement, mais progressivement l'organisation sanitaire municipale s'est développée; aujourd'hui en pleine activité, elle en est à la période non pas d'inertie, mais à la période de construction dans son sens le plus large. Aussi son travail s'attaque-t-il à toutes les branches de l'hygiène publique dans notre ville, et, les résultats obtenus, l'année dernière, sont-ils le fruit d'un travail que nous savons être parfois ardu, souvent pénible, travail toujours constant et persévérant.

Qu'on en juge plutôt.

Diminution de la mortalité infantile dans la proportion de 25%; 351 vies ont été sauvées en une seule année grâce à l'influence bienfaisante des gouttes de lait, à l'enseignement populaire et à la distribution de tracts aux familles. Amélioration notable de la valeur sanitaire du lait et de la crême, par la mise en opération d'un service du lait organisé sur les bases scientifiques les plus modernes

et les mieux comprises; de telle sorte que le lait distribué dans les familles est maintenant surveillé depuis l'animal qui le produit, jusqu'au consonmateur. Les tableaux comparatifs des examens bactériologiques du lait cru et du lait pasteurisé nous permettent de constater que les mauvais laits tendent à disparaître.

L'épreuve à la tuberculine des vaches laitières est devenu une opération de tous les jours, tant dans la ville que dans les paroisses environnantes. Le nombre des vaches tuberculeuses a diminué de près d'un tiers en 1917, et la proportion des vaches atteintes de tuberculose parmi celles qui fournissent du lait à la cité, n'est plus aujourd'hui que 44%. Si l'on tient compte que les vaches les moins atteintes sont isolées des vaches saines, et que le lait qu'elles fournissent est proscrit de la consommation, que les vaches, dont la maladie est trop avancée, sont abattues, et, en outre, que les laits douteux qui arrivent du dehors sont soumis à la pasteurisation, il est permis d'espérer que le danger de la transmission de la tuberculose par le lait deviendra, d'ici à quelques années, un fait exceptionnel, pour ainsi dire, rare, dans la ville de Québec.

Qu'il s'agisse, soit de la lutte contre la mortalité infantile, soit de la lutte contre la tuberculose, l'hygiène des habitations est une des préoccupations constantes des médecins municipaux. Depuis trois ans seulement, et avec un nombre très limité d'inspecteurs, ils ont réussi à établir le casier sanitaire de près de 20,000 logements, en même temps qu'ils ont procédé à l'assainissement d'un grand nombre, sans négliger toutefois l'inspection des établissements scolaires.

L'inspection médicale des écoles, par les deux seuls médecins municipaux et une infirmière, a eu pour résultat immédiat la rareté des épidémies à foyers scolaires durant les dernières années. Il y a, dans ce fait, un contraste fort marqué entre la situation actuelle et celle d'il y a quelques années, alors que les maladies contagieuses d'abord disséminées parmi les élèves, n'étaient dépistées qu'au moment des éclosions massives dans les familles. Ce résultat

fait honneur aux médecins municipaux qui, avec l'aide d'une seule infirmière, et en passant par l'école, sont parvenues à faire de la médecine préventive véritable, pour le plus grand profit de l'état sanitaire général de la ville.

La mise en opération de l'hôpital civique, la fondation due à l'initiative privée de l'hôpital pour les tuberculeux, et la réorganisation du service de la désinfection, ont donné, durant les dernières années, au service municipal des maladies contagieuses une importance et une efficacité qu'on ne lui reconnaissait pas auparavant. Sans être encore l'idéal, son fonctionnement se rapprocherait davantage de la perfection, ou du moins y gagnerait beaucoupsi tous les intéressés apportaient au contrôle des maladies contagieuses, la coopération nécessaire, absolument indispensable, qu'il attend d'eux par la déclaration obligatoire.

Puis la surveillance sanitaire de l'eau de l'aqueduc municipal, dont le bassin d'alimentation est formé par un territoire de plusieurs milles carrés, comprenant 15 lacs et 17 rivières, et habité par une population d'environ 5,000 âmes, n'est pas la partie la moins intéressante du rapport du Dr Paquin. On a fait un travail considérable dans le seul but de protéger notre prise d'eau. Deux fois la semaine des analyses chimiques et bactériologiques sont faites au laboratoire municipal et servent à constater les oscillations que pourrait subir la salubrité de l'eau qui alimente la ville. En 1917, toutes choses égales d'ailleurs, la qualité de l'eau s'est maintenue ce qu'elle était antérieurement, sans traitement, ni filtration, la qualité de l'eau ne peut être améliorée; par contre la surveillance du bassin d'alimentation de l'aqueduc prévient-elle dans une certaine mesure la souillure de l'eau, et par le fait même supprime-t-elle les dangers auxquels la population de la ville serait exposée sans elle.

Nous n'avons fait que mentionner les parties les plus importantes, pour ainsi dire vitales de l'organisation sanitaire de la ville de Québec, nous laissons de côté un grand nombre d'autres services, pour arriver plus rapidement aux recommandations contenues dans le rapport du médecin municipal : contrôle de tout le commerce du lait par la pasteurisation municipale au bénéfice des contribuables; filtration de l'eau de l'aqueduc, organisation de l'inspection médicale des écoles de la ville; enlèvement municipal des déchets; construction d'un nouveau pavillon de désinfection; affichage des maisons malsaines; et parachèvement du casier sanitaire des habitations. Voilà, certes, un programme qui mérite la considération du public d'une part, et la coopération des autorités municipales et de tous les médecins de la ville d'autre part.

Après avoir lu le rapport du Dr Paquin, nul ne peut rester indifférent à la cause de l'hygiène publique dans la ville de Québec, et, nous n'en doutons pas, les membres de la profession médicale se feront un devoir de toujours seconder les efforts du directeur du bureau de santé, dans l'accomplissement de l'œuvre qu'il a entreprise.

E. C.



# LE COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Par ordre du Président, les examens préliminaires à l'étude de la médecine, pour l'obtention du Brevet, auront lieu à l'Université Laval de Montréal, mardi et mercredi, les 4 et 5 juin 1918. Ils commenceront à neuf heures du matin. Prière aux candidats de s'adresser personnellement ou par écrit au Registraire soussigné pour les détails supplémentaires.

Ces examens sont hâtés afin d'être prêts pour l'année universitaire qui, cette année, commencera le premier juin, en certaines universités.

L'assemblée anuelle des Gouverneurs du Collège des médecins aura lieu, comme d'habitude, le second mercredi de juillet, à l'Université Laval. Montréal.

Le comité des créances se réunira la veille.

Par ordre du Président,

Le Registraire du Collège des Médecins, P. Q. Dr Joseph Gauvreau



#### NOTES pour servir à l'Histoire de la Médecine au Canada Par les Drs M.-J. et Geo. Ahern (suite)

En 1764 Legrand prend en deuxième noce Véronique Réaume, âgée de 19 ans, fille de Pierre Réaume, bourgeois, et de Suzanne Hubert, du Détroit. Elle eut cinq enfants.

Le docteur Legrand demeurait au Détroit. (130)

#### LEIGHT, Gustavus.

Le 7 novembre 1783, Sieur Gustavus Leight, âgé de 25 ans, médecin allemand, s'est échappé de la prison de Sa Majesté à Québec, où il était détenu pour un crime. On voit par les journaux du temps que souvent les prisonniers prenaient ce moyen, la fuite, pour regagner leur liberté, et cela ne surprend pas quand on se rappelle qu'on pendait alors les voleurs, même pour des peccadilles. Ainsi, un peu plus d'un mois plus tard, on pendait un nommé John Ling sur les Plaines d'Abraham, pour avoir volé chez le sieur Robert Willcocks.

Quand Leight laissa la prison, il avait 5 pieds de haut et portait un habit brun, une veste de peluche rouge, un chapeau retroussé et des bas blancs. John Hill, gouverneur de la prison offre 20 dollars à celui qui l'arrêtera et le ramènera à la prison. On n'eut pas l'occasion de payer l'argent. (131)

# LELIEVRE dit DUVAL ou du VAL, Jean-Baptiste.

Né en 1693 de Charles et de Jeanne Tard, de Mythe-Ste-Hairaie. Il pratiquait à Québec, où, le 28 octobre 1725, il se marie avec Marie-Thérèse L'Archevêque dit Lapromenade, âgée de 17 ans, fille de Jean-Baptiste L'Archevêque et de Marie-Thérèse Hayot de cette ville.

a. Reproduction interdite.

<sup>136.</sup> Tanguay, Dict. Gén., vol. II, p. 620; vol. V, p. 299; vol. VI, p. 525.

Madame Lelièvre eut dix enfants et fut enterrée le 1er septembre 1759, à Charlesbourg, où elle s'était retirée par crainte des Anglais qui entouraient la ville. Le docteur vécut jusqu'à l'âge de 83 ans et fut enterré à Québec en 1776. (132)

LEMERY, Gaspard.

Voir EMERY.

LEONARD, Julien, dit Du Sablon ou Des Sablons.

Fils de Jacques et de Scholastique Gilles, de St-Benoit, évêché du Mans, il est né en 1665 et épouse au Château-Richer, le 13 octobre 1698, Barbe Lefrançois, âgée de 25 ans, fille de Charles Lefrançois et de Marie-Madeleine Triot, du Château-Richer.

Ils n'eurent qu'un enfant, une fille, qui fut baptsée en 1699 au Cap St-Ignace. L'année suivante Léonard enterrait sa femme.

Le 12 janvier 1704 il était à St-Laurent, île d'Orléans. (133)

LE RICHE dit LA SONDE, Jean-Baptiste.

Il était sergent de M. Des Bergères et demeurait à Montréal en 1698. Né en 1668, de François (pharmacien d'Aix en Provence) et d'Anne Nousiade, de Ste-Marie-Madeleine, ville et diocèse d'Aix, en Provence. En 1701, le 25 août, il épouse à Montréal, sa ville natale, Jeanne-Elizabeth Desmarets, âgée de dix-huit ans, fille de Robert, menuisier, et d'Elizabeth Richaume de Repentigny.

Ils eurent neuf enfants. Le premier est né et a été enterré à Montréal. Tous les autres sont venus au monde à Repentigny. Le premier-né était un enfant de 7 mois, et n'a vécu que trois semaines. Le docteur est mort en 1716. Plus tard sa veuve épouse Jean Laporte. (134)

<sup>132.</sup> Tanguay, Dict. Gén., vol. V, pp. 163, 306; Reg. de la Prevôté, 1758.

<sup>133.</sup> Fanguay, *Dict. Gén.*, vol. I, pp. 368, 382; vol. V, p. 342. 134. Tanguay, *Dict. Gén.*, vol. I, p. 189; vol. V, p. 357.

# LEROUX, Charles.

Charles Leroux, de Rochefort, aide-chirurgien du navire "Dragon", naquit en 1741, et vint à Québec en 1758, avec son navire. Il fit trois séjours à l'Hôtel-Dieu de Québee pendant cet été là. Il y entra premièrement le 3 juillet pour sortir le 10 août; le 12 du même mois il y retourne et y reste jusqu'au 24 octobre. Enfin il entre une troisième fois, le 9 novembre, comme assistant-chirurgien de "L'Outarde" et sort le lendemain. (135)

# LESAIGE, François.

François Lesaige n'est jamais venu au Canada, mais son nom se rattache à l'histoire de notre pays, parce que le 27 décembre 1610, il assistait au contrat de mariage de Champlain, à Paris, au titre d'allié et ami.

Il était apothicaire de l'Ecurie du roi. (136)

#### LESLIE.

Il était médecin militaire et est mort à Sorel. Une de ses filles épousa un M. Donkin, de Montréal.

#### L'INDIENNE.

Demeurait à la pointe de Lévy au commencement du XIXe siècle. Ce malfaiteur légendaire avait la réputation de loger les passants et de les assassiner pendant la nuit pour les voler. Le séjour de la Pointe-Lévy étant devenu trop dangereux pour lui à cause des soupçons provoqués par les mystérieuses disparitions que l'on remarquait, il alla se faire pendre quelque part vers l'Islet ou St-Jean Port-Joli. Philippe-Aubert de Gaspé a su tirer bon parti de ce personnage sanguinaire dans son roman "Les Chercheurs de trésors".

<sup>135. 4</sup>rch. de l'Hôtel-Dieu de Ouébec.

<sup>136.</sup> B. Sulte, Hist. des Canad.-Franc., vol. I, p. 102.

Son nom était Lanigan ou, plus probablement Lonergan. Son auberge était située au pied de la Côte Bégin, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la maison de M. Timolaüs Beaulieu, ancien maire de Lévis. Quand on creusa les fondations de cette maison on y trouva une douzaine de squelettes. (137)

LYND, David.

Etait coroner à Québec en 1779. (138)

LOEDEL, Henry.

Loedel était un des exécuteurs testamentaires de J. J. Deihl. Il avait été chirurgien dans les troupes et avait servi pendant la rebellion américaine de 1776.

En janvier 1784 il épousa Marguerite Gamelin, à Montréal. (139)

LLOYD, M. Thos.

Le 31 octobre 1822, il signe, avec le docteur William Holmes, l'acte d'inhumation de Dame Catherine Malisson dit Philibert, épouse de Sieur Joseph Belanger, manchonnier. Il se dit alors médecin licencié.

En 1831 il était président du Comité des Sciences de la Société Hist, et Litt. En 1833 il fit des conférences sur la chimie devant cette même Société. (140)

LONGMORE, George.

Sa femme s'appelait Christina-Laetitia Cox.

<sup>137.</sup> Roy, Hist. de la Seign. de Lauzon, vol. IV, p. 213.

<sup>138.</sup> Reg. de Québec, 5 mai 1788. Bull. des Rech. Hist., vol. VIII, No 5, p. 147. 139. Canniff, Hist. of Med. in Upper-Canada, p. 331. Reg. de la paroisse protestante de Montréal; Rapp. sur les Arch. Canad. 1885, p. LXXXIV.

<sup>140.</sup> Arch. de l'Hôtel-Dieu du P. S., Québec. Trans. de la Société Hist. et Litt., 1877, p. 29; vol. IX, 1891.

Il partit de Bonaventure avec sa famille dans la goélette "Angélique" capt. Charleymaine (probablement Charlemagne) Arbou, et après 13 jours de navigation, arriva à Québec entre le 12 et le 19 juin 1788. (141)

Médecin de l'Hôtel-Dieu, il y commença son service avec John Gould, le 16 avril 1789.

Le 27 octobre 1789, le docteur et Madame Longmore faisaient baptiser à la Cathédrale Anglicane, un fils, Alexander Nooth, qui eut pour parrain John Mervin Nooth, médecin général dans l'armée de l'Amérique Britannique, et pour marraine Madame Deborah Cox, femme du Lieutenant-Général Cox, de Gaspé (elle était la belle-sœur de Madame Longmore). Cet enfant mourut le 7 octobre 1790.

Le 15 mai 1791, ils font baptiser une fille, Maria; le 8 août 1893, un fils, George, qui eut pour parrain le docteur James Davidson; le 5 juin 1795, une autre fille, Deborah; enfin, le dernier, William Alexander, le 15 avril 1798, né un mois auparavant.. (142)

A la naissance du premier enfant, on donne à Madame Longmore le nom de Sophia, en 1793 on l'appelle Christina-Letitia, et en 1795 Letitia.

En 1789, le docteur Longmore vivait dans la rue St-Louis, en arrière de l'église des Recollets, au No 13; en 1790 il demeurait au No. 3, et en janvier 1802, son domicile était situé au coin des rues Buade et de la Montagne, où est le Bureau de Poste actuel. (143)

Il était apothicaire des troupes et espérait être nommé principal officier militaire en 1803, mais ce fut le docteur James McAulay, qui, étant le plus ancien, obtint cette position. (144)

<sup>141.</sup> Gaz. de Québec, No 1192.

<sup>142.</sup> Reg. de la Cath. Anglicane, Québec.

<sup>143.</sup> Gaz. de Québec, No 1328. Quebec Directory, 1790.

<sup>14!</sup> Canniff, Hist. of Med. in Upper-Canada, p. 482.

En 1807, il était officier de santé du Port de Québec et l'un des commissaires nommés pour mettre en pratique l'article 48 (Geo. III), c'est-à-dire l'assistance aux aliénés et aux enfants trouvés. (145)

En 1810, il était officier de Santé de Québec. (146)

LORD.

Un docteur Lord acheta de Odilon Vallières un terrain portant le No 601a du cadastre de la ville de Lévis. (147)

LOYS, Lange.

Chirurgien de la ville de Paris, il accompagne le docteur Pierre Jobert dans l'expédition envoyée en 1613 par Simon Le Maistre, marchand de Rouen, pour porter des secours en Acadie (voir Pierre Jobert).

LYONS, William.

En 1833 il fit des conférences sur la Chirurgie devant la Société Historique et Littéraire de Québec.

En 1834 il avait été chargé par le gouvernement de soigner les cholériques dans l'Hôpital provisoire, c'est-à-dire dans les magasins du quai du Roi appelés "blue-stores". Il est mort du choléra presqu'au début de l'épidémie (Robitaille—Mémoires). (148)

<sup>145.</sup> Almanach de Québec, 1807, pp. 17, 20.

<sup>146.</sup> Ibid., 1810.

<sup>147.</sup> Roy, Hist. de la Seign. de Lauzon, vol. V, p. L.

<sup>148.</sup> Trans. de la Soc. Tist. et Litt., 1830.

# M

#### MABANE, Adam.

Né à Edimbourg, Écosse, en 1734, il y étudia la médecine, pour se soumettre à l'autorité et à la volonté paternelles et y reçut ses diplômes de docteur en médecine.

Il était cousin du poète James Thompson, l'immortel auteur des "Saisons".

Nonmé assistant-chirurgien sur un navire de guerre, il fit un voyage en mer, et à son retour à Londres fit application pour une position dans l'armée, parce qu'il n'aimait pas la vie de bord. On lui suggéra de se rendre en Amérique, à l'armée du Général Amherst et il partit pour New-York où il apprit que Lord Elibank avait écrit en sa faveur à son fils Sir James Murray, à Québec. Il vint ici et commença à pratiquer. D'une grande affabilité, il était toujours prêt à rendre service à quiconque avait besoin de lui. Il était très estimé par tous ceux qui le connaissaient et il sut s'attirer une bonne clientèle.

A part la médecine, il aimait l'histoire et les lettres et avait des connaissances générales très étendues.

Vers la fin du Régime Militaire au Canada, en 1764, il fut nommé juge, à cause de son érudition, par le Gouverneur Sir James Murray. C'est avec beaucoup de répugnance qu'il accepta cette position qu'on lui avait pour ainsi dire imposée et présida le premier Tribunal civil à Québec. Il se rendit familier avec les lois française et anglaise et, doué d'un esprit droit et juste, il fit de son mieux pour sauvegarder les droits du peuple aussi bien que ceux de la Couronne. Cette manière d'agir était loin d'être agréable aux personnages au pouvoir qui voulaient traiter le pays et les habitants en pays conquis et en peuple vaincu. Comme membre du Conseil il avait souvent des démélés avec le Gouverneur Guy Carleton qui

finit par le chasser du Conseil et le revoquer comme juge le 29 novembre 1766. (1)

Mabane fut très affligé de cette révocation, parce qu'il s'était toujours évertué d'être juste et droit. Il attendit, avec une patience inutile, les motifs de cette révocation. "N'importe", disait-il, "je "puis avoir commis des fautes, mais après tout je l'ignore, car je "n'ai pas voulu me rendre coupable en aucun temps. J'ai marché "dans la voie que doit suivre un honnête anglais qui aime son Roi "et son pays. Peu m'importe encore si les conséquences ne sont "funestes qu'à moi seul." (2)

Cependant, même quand il était juge, il ne négligeait pas sa pratique médicale. Ainsi en 1762, il était avec Field, assistant-chirurgien de l'Hôpital Militaire de Québec où Fisher le remplaça en 1783,(3) en 1766 chirurgien de la garnison et en 1767 médecin de l'Hôpital-Général. C'est dans la chapelle de cet hôpital que le 25 mai 1767 un sauvage du docteur Mabane fut baptisé. Le 15 septembre de la même année, un autre sauvage du docteur Mabane mourait au même hôpital. (4)

En 1769 il achète une propriété à Sillery, sur le chemin qui s'étend de Spencer Grange à la côte de l'église de cette paroisse. Cette propriété avait appartenu à Mgr Dosquet, évêque de Samos. Mabane lui donna le nom de Woodfield qu'elle a conservé et c'est là qu'en 1863, mourut l'évêque anglican, Mountain, de Québec. Plus tard cette propriété appartint à M. James Gibb qui la vendit en 1885 à l'église St-Patrice. C'est aujourd'hui le cimetière de cette paroisse.

<sup>1.</sup> Documents Constitutionnels 1791-1818, 1915, p. 14, note 7. nada, 1890. Papiers d'Etat, p. 24.

<sup>2.</sup> L'abbé L.-E. Bois, Le juge Mabane.

<sup>3.</sup> Arch. Canad., 1911, p. 22.

<sup>4.</sup> Reg. de l'Hôp. Gén., Québec.

Mabane partageait avec sa sœur sa champêtre demeure. Il y vivait au milieu de ses meilleurs amis, ses livres, et ne recevait que ses intimes parmi lesquels Haldimand et Riedesel.

Il fit partie du premier Conseil Législatif. Celui-ci avait été créé par l'Acte de Québec, en 1774; il siéga pour la première fois en 1775, "séance courte et peu fructueuse"; ne siéga pas en 1776. Ce ne fut qu'en 1777 que le nouveau Conseil entra pleinement et efficacement en fonction.

En 1775-76, lors de l'invasion américaine en cette province, les bandes indisciplinées envoyées par le congrès s'emparèrent de la belle propriété du Juge Mabane, y installèrent leurs blessés et autres invalides comme dans un de leurs hôpitaux et y causèrent des dégats considérables ainsi qu'aux dépendances. Mabane fut indemnisé par le gouvernement, ce qui lui permit de réparer sa demeure que le temps, avant les envahisseurs, avait déjà commencé à délabrer.

Dans le "Journal de voyage des troupes de Brunswick" envoyées en Amérique en 1776, au soutien du drapeau britannique dans la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis, le journaliste rapporte que beaucoup des soldats étaient malades à Québec et que plusieurs moururent. "Le lieutenant-colonel du régiment donna ordre, à la demande du médecin anglais Mabane, que personne ne devait boire l'eau des puits."

Pendant la même année, sur l'ile d'Orléans, 250 habitants armés de bâtons, voulurent assommer le grand juge Mabane et MM. Grant et Boisseau qui étaient allés pour recruter des miliciens sur l'ile. (5)

Le 25 avril 1775 Carleton nommait, à Québec et à Montréal, trois magistrats appelés gardiens de la paix et commissaires. Ceux de Québec furent MM. Adam Mabane, Thos Dunn et Jean-Claude Panet. (6)

<sup>5.</sup> Roy, Histoire de la Seigneurie de Lauzon, vol. III, p. 53.

<sup>6.</sup> Verreau, Invasion du Canada, pp. 23, 42. P. G. Roy, Famille Panet, p. 12.

Mabane fut, en 1779, un des fondateurs et des premiers directeurs du "Quebec Library Association" qui tenait ses assemblées et avait sa bibliothèque à l'évêché. En 1780 il demeurait sur la rue St-Louis.

En 1785 il lut devant le Conseil un discours en français et en anglais, donnant ses raisons de désapprouver le procès par jury en matière civile. (7)

Deux ans plus tard il fut nommé pour faire partie d'un comité du Conseil qui devait s'enquérir de l'état des Archives et organiser ce département. En mai de la même année, il était juge des plaidoyers communs, comme le prouve la requête suivante.

# REQUETE DES JUGES

A Son Excellence le très honorable Guy, Lord Dorchester, capitaine général et gouverneur en chef des colonies de Québec, de Nouvelle-Ecosse et de Nouveau-Brunswick, &, &.

La pétition des soussignés, juges des cours des plaids communs pour les districts de Québec et de Montréal, expose:

Que le 14 avril dernier, James Monk, esquire, procureur général de Sa Majesté dans cette province, parlant en qualité d'avocat consultant à la barre de l'honorable Conseil législatif sur une supplique de quelques citoyens de Québec et d'autres personnes, concernant une ordonnance à l'effet de régler les procédures des cours de justice alors à l'étude devant le comité général du Conseil, a cru devoir, dans un très long discours, prononcé en présence d'un auditoire considérable, se livrer à une critique générale des lois et de l'administration de la justice dans cette province: il accusa non seulement les cours des plaids communs des deux districts, mais la cour povinciale d'appel et même les Lords du Conseil de Sa Majesté d'inconséquence et de contradictions dans leurs décisions ju-

<sup>7.</sup> Arch. Canad. 1911, pp. 580, 581, 582.

diciaires. Il attaqua aussi les juges de la cour des plaids communs du district de Québec, leur imputant de la partialité......

Vos requérants prient donc humblement Votre Seigneurie de leur rendre justice en défendant la dignité du gouvernement aussi outrageusement attaquée en leur personne par le procureur général du roi et, par là, de mettre leur moralité et leur réputation à l'abri d'une réputation de partialité si malicieusement et si publiquement portée contre eux, laquelle n'est pas soutenue, que la plus simple enquête prouverait n'avoir aucun fondement et qui n'a aucun rapport avec toute autre enquête ou investigation que Votre Seigneurie pourra, de plus, juger à propos de tenir sur les accusations d'inconséquence dans les décisions judiciaires des tribunaux alléguées comme provenant des lacunes et des dispositions douteuses équivoques des lois.

Québec le 1er mai 1787.

(Signé) A. Mabane, J. P. C. pour Québec. A. Fraser, J. P. C. Pre Panet, J. P. C.

L'enquête eut lieu et prouva avec abondance de faits le système embrouillé, contradictoire et arbitraire de l'administration de la justice d'après l'Acte de Québec, mais ne découvrit aucune corruption volontaire de la part des juges qui étaient simplement victimes du système. (8)

Mabane était l'ami en même temps que le médecin des religieuses de l'Hôpital-Général. Il était charitable et bienfaisant. En 1770 il commença à fournir l'apothicairerie de l'hôpital de bois de chauf-

<sup>8.</sup> Arch. Canad. 1911, p. 570.

fage, donnant six, dix, douze cordes de bois par année, y ajoutant parfois des provisions. (9)

Dans un procès intenté aux religieuses de l'hôpital par une parente de M. de Rigauville, leur ancien supérieur, Madame Albergati, à propos d'une question d'héritage, les annales de l'Hôpital-Général disent que le docteur Mabane, membre du Conseil Législatif et du Conseil Privé de Son Excellence, se montra dans cette occasion, comme toujours, un ami plein de zèle. Les religieuses gagnèrent leur procès le 30 juillet 1785. (10)

Le 5 novembre 1786 Mabane écrit à Haldimand, lui recommandant fortement d'empêcher les colons d'aller se fixer près de la ligne 45e, afin de laisser une large bande de forêt comme protection entre le Canada et les États-Unis. (11)

En 1790, Mabane était juge pour le district des Trois-Rivières. (12)

En décembre 1791, il partit de Woodfield à pied pour se rendre à Québec par une grosse tempête de neige poussée par un fort vent de nord-est. Il s'égara sur les plaines d'Abraham et fut trouvé à peu près gelé et inconscient, et ramené chez lui où il prit une pneumonie et mourut le 3 janvier 1792. (13)

Le docteur Mabane fut un homme probe, honnête et studieux. Vivant à une époque excessivement difficile, détesté des bureaucrates anglais dont il contrecarrait les vues égoïstes et accapareuses, et en butte, pour cela, à leurs mauvais traitements; peu sympathique aux Canadiens-Français parce qu'il était anglais et représentait l'autorité du vainqueur, il sut malgré tout rester fidèle à ses principes de justice, de devoir et d'honneur.

<sup>9.</sup> Mgr de St-Valier et l'Hôpital-Général, p. 398.

<sup>10.</sup> Ibid., p. 445.

II. Roy, His. de la Seign. de Lauzon, vol. III, p. 101.

<sup>12.</sup> Hist. des Ursulines des Trois-Rivières, vol. III, p. 428.

<sup>13.</sup> Trans. de la Soc. Hist. et Litt., 1888, vol. VIII, p. 34.

Sa mort fut universellement regrettée, car dans les dernières années de sa vie il avait été mieux compris et s'était attiré des sympaties sincères et loyales d'hommes importants dans les deux camps adversaires.

# MACAULAY, James.

Né en Ecosse en 1759.

Tout ce que l'on sait de son éducation médicale, c'est qu'il ajoutait à son nom les lettres M. D. et M. R. C. S. Eng.

Il épousa Elizabeth Tuck Hayter, parente de l'amiral Hayter, le 20 novembre 1790, et son premier enfant naquit dans le courant de l'année 1791.

En 1792, le premier Lieutenant-Gouverneur du Haut-Canada, le Lt.-Col. Simcoe arriva au pays. Macaulay était un de ses amis intimes et l'accompagnait comme chirurgien de son état-Major. Il avait déjà fait du service militaire en 1783 comme chirurgien du 33e régiment, et à son arrivée au Fort Niagara, il fut nommé médecin militaire du régiment "Queen's Rangers", dont Simcoe était colonel. Quand ce régiment cessa d'exister, Macaulay devint député inspecteur général des hôpitaux.

Sa famille demeurait à Newark à la fin de l'année 1794. C'est entre cette année et 1796 qu'il alla demeurer à York (Toronto) et prit activement part à l'organisation et au developpement de la ville. Il reçut du terrain dans une partie de la cité pour y aménager un parc, quelques maisons furent construites sur ce terrain, et cette partie prit plus tard le nom de "Macaulay Town". On donna aussi son premier nom à une rue "James Street". La maison que Macaulay occupait était située sur le site actuel du "Trinity Square".

Vers 1805 les quartiers généraux du service médical de l'armée étaient à Québec et Macaulay, qui y était aussi, fut nommé officier supérieur des hôpitaux et chirurgien de l'armée. Il demeura ici jusqu'en 1812. En 1809, il perdit sa femme, le 29 mars, vingt six jours après la naissance de son dernier enfant. Une de ses filles épousa le 15 octobre 1829, le docteur Peter Deihl. Elle était née à Québec en 1806.

Macaulay partit de Québec le 10 août 1812, au commencement de la guerre, pour s'occuper de l'organisation des hôpitaux militaires dans la partie du Haut-Canada qui était envahie. Sa famille le suivit à Kingston. En 1817, ayant démissionné comme inspecteur des hôpitaux, il retourna à York où il demeura jusqu'à sa mort.

Le 10 novembre de cette même année il épousa Rachel Crookshank, sœur de l'Hon. George Crookshank.

Le Bureau Médical du Haut-Canada fut formé en 1819; Macaulay fut élu président et conserva cette charge jusqu'à son décès arrivé le 1er janvier 1822.

C'était un homme important, surtout dans les cercles financiers. Il fut un de ceux qui travaillèrent le plus au progrès et à l'avancement de York. Il ne faisait pas beaucoup de pratique privée; c'est surtout comme président du Bureau de Médecine que son nom a été conservé dans les annales médicales du Haut-Canada.

Sa veuve mourut à Toronto en 1840. Par sa première femme il avait eu huit enfants. (14)

# MACAULAY, Jean.

Né en 1730, il était originaire du comté de Wilsmiath, Irlande, et fut reçu médecin à Rheims, en 1759. (15)

Il arriva à Québec dans le courant de l'année 1775 comme en fait foi l'annonce suivante "Jean Macaulay, docteur en médecine, "qui a régulièrement étudié et pratiqué plusieurs années dans une "des principales villes d'Europe, est arrivé ici dernièrement et de- "meure dans la maison ci-devant occupée par M. Fitzgerald, pro-

<sup>14.</sup> Canniff, The Medical Profession in Upper-Canada, p. 480. Scadding, Toronto of old, pp. 118, 134, 138, 307, 385, 392.

<sup>15.</sup> Tanguay, Dict. Gén., vol. V, p. 446.

"che M. Sinclair, dans la Haute-Ville de Québec, où il donnera des consultations dans tous les cas qui pourront concerner la médecine et la chirurgie.

"Il a un assortiment de fraîches médecines, tant simples que "composées, qu'il vendra en gros et en détail à des prix raison-"nables. Les chirurgiens ou autres qui en acheteront pour les "vendre y trouveront du profit.

"Comme un bon médecin est d'une grande utilité dans tout "païs, ce qui manquoit en celui-ci; il espère un généreux encoura-"gement du public qu'il tachera de mériter, autant qu'il sera en "son pouvoir, par ses soins et son assiduité.

"Et enfin que tous ceux qui sont affligés puissent s'adresser; et "qu'aucuns n'en soient empêchés faute d'argent, il donnera des "consultes gratis et des médecines à un prix raisonnable à toutes "ces sortes de personnes chaque jour (excepté les dimanches) "entre onze heures et midy.

"Il inocule la petite vérole par la méthode la plus pratique et la "plus approuvée en Europe, et il traitera toutes sortes de mala"dies vénériennes d'une manière plus sure et plus certaine qu'il n'a 
"jamais été usité dans cette partie du monde. (16)

Il n'y avait probablement pas assez de maladies vénériennes dans le pays, puisqu'en 1778, il songe à quitter la province. S'il était seulement allé à la Baie St-Paul!

"Comme le docteur Macaulay se propose de quitter la province, "il prie ceux à qui il doit de présenter leurs comptes pour être païés et ceux qui lui doivent de le paier sans delai. Il espère que "ses avis et ses soins seront régulièrement païes et promptement, "ainsi qu'il est d'usage avec les chirurgiens dans les autres en-"droits. Ses remèdes (dont il a importé une bonne partie cette "année) et les appareils médicaux seront vendus en gros à un "prix raisonnable. (17)

<sup>16.</sup> Gaz. de Québec, No. 561.

<sup>17.</sup> Ibid., No 675.

Il vivait à la haute ville dans une maison appartenant à M. et Madame de Beaujeu, sise rue Buade. Elle fut vendue le 12 novembre 1778 à Alex. Simpson. (18)

Les comptes de Macaulay ne se payèrent pas assez vite à son goût, et peut-être aussi pour quelqu'autre raison, mais toujours est-il qu'il ne partit pas comme il en avait l'intention au mois d'août 1778. Deux ans plus tard, le 1er janvier, 1780, il mourait à Québec, à 6 heures du soir. Il fut enterré le 3. Il était âgé de 50 ans. "Il était studieux et habile; un compagnon agréable, un sa"vant et un gentilhomme aimé et admiré de tous ceux qui le con"naissaient intimement. Les pauvres ont perdu un ami. Il aimait
"à soulager ceux qui étaient dans la détresse. Satisfait de la
"bonté de sa vie, il est mort confiant et tranquille comme un vrai
"philosophe chértien." (Gaz. de Québec, 13 janvier 1780).

"Nous exécuteurs testamentaires de defunt Jean Macaulay "prions tous ceux qui ont des prétentions sur sa succession, de les "produire à quelqu'un de nous d'ici à un mois; ceux qui lui doi"vent sont aussi priés de païer avant la fin de mars, passé lequel "tous leurs comptes seront mis ès mains des avocats pour en "faire les poursuites.

"Ses meubles de ménage, ses hardes, un cheval, cariole et har-"nais, une bonne vache à lait, avec du rum, de la bière, du cidre, "du vin & seront vendus par encan, vendredi prochain, à la "maison du defunt.

"Ses médecines, drogues, pots, bouteilles & & seront vendus de "gré à gré à quiconque s'adressera à nous pour cet effet, Québec, 3 janvier 1780.

(Signé) Thos Aylwin, John McCord, John Hay, "Ceux qui ont emporté des livres du defunt docteur sont priés "de les rendre incessamment, et si quelqu'un lui en a prété il faut "qu'il les reclame immédiatement.

Ses effets furent vendus le 8 mai 1780. Ils étaient vişibles dans la maison de M. John Fraser, près de l'église des Ursulines.(19)

#### MADRAN ou MADERAN.

Le 7 août (Tanguay dit le 7 juin) 1751, il était présent à Lévis au mariage de Jacques de la Fontaine de Belcourt, Conseiller au Conseil Supérieur, veuf de Charlotte Joliette Bissot, avec demoiselle Germaine Lambert-Ste-Marie, fille de Louis-Joseph, capitaine des milices, et de Marie-Geneviève Rouer de Villeray. (20)

Madran et Pain furent les seuls médecins qui demeurèrent et pratiquèrent à Lévis sous le Régime Français. (21)

# MADRY, Jean.

Médecin pratiquant de la Corporation des Chirurgiens-Barbiers, Lieutenant et Commis du sieur de Barnoin, premier Barbier du Roy et Maître Barbier-Chirurgien dans le pays.

Il demeurait à Québec où il épousa, le 19 janvier 1660, Françoise Duquet, âgée de 15 ans, fille de Denis Duquet et de Catherine Gauthier de Québec. Celle-ci s'était mariée à 11 ans. (22) Madame Madry était la sœur du notaire Pierre Duquet.

Madry était un homme important dans la colonie; il était arrivé en 1651, comme on le voit par un jugement du Conseil Souverain de l'année 1663, où il est dit qu'il est dans le pays depuis une douzaine d'années. (23)

<sup>19.</sup> Ibid., Nos 749,, 750, 763, 778.

<sup>20.</sup> Tanguay, Dict. Gén., vol. V, p. 450. Roy, Hist. de la Seign. de Lauzon, vol. II, appen. p. XL.

<sup>21.</sup> Roy, loc. cit., vol. II, p. 241 (Greffe Saillant).

<sup>22.</sup> Tanguay, Dict. Gén., vol. I, pp. 219, 402.

<sup>23.</sup> Jug. et Dél. du Cons. Souv., vol. I, p. 70.

La Mère Juchereau de St-Ignace, de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, Québec, l'appelle "Le premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu".

Il vint au Canada commissionné de la Cour de France et muni de pleins pouvoirs de nommer ses députés dans la profession. Il se dit Lieutenant et Commis du Sieur de Barnoin, premier Barbier du Roy. Le 2 et le 10 avril 1658 il reçoit de nouvelles lettres de de Barnoin confirmant sa nomination. Voici ces lettres "Fran-"çois de Barnoin, conseiller du roi, son premier barbier et chirur-"gien ordinaire de Sa Majesté, garde des chartres, statuts, privi-"léges et ordonnances royaux, faits de toute antiquité, sur l'art et "l'état de maître barbier-chirurgien, par tout le royaume de "France, confirmés par le roi à présent regnant, et prévôt hono-"raire et perpétuel du collège royal de Saint-Côme, en l'université "de Paris; à tous ceux que ces présentes lettres verront, salut.

"Savoir faisons que sur la requête à nous présentée par Jean "Madry, chirurgien, demeurant en la ville de Québec, en Canada, "tendante à ce qu'il nous plût non seulement le recevoir, maître barbier-chirurgen en la dite ville, mais aussi d'y établir la maî- "trise de barbier-chirurgien pour le bien public, en tout le pays de "la Nouvelle-France, dite de Canada, qui sont sous la domination "et obéissance de Sa Majesté très chrétienne, dont a nous seul il "en a attribué le pouvoir et jurisdiction.

"Pour ces causes, en vertu de notre pouvoir à nous octroyés par sa Majesté, désirant favorablement traiter le dit Jean Madry, tant pour sa capacité et expérience en l'art de chirurgie que pour les bons services actuels qu'il rend journellement aux sujets de Sa Majesté, en la dite ville de Québec, en Canada, et autres lieux de la dite Nouvelle-France, nous lui avons permis et permettons d'exercer le dit état de maître barbier-chirurgien en la dite ville de Québec, mais aussi, en tant que besoin seroit, d'y établir pour le bien public la maîtrise et chef-d'œuvre de barbier-chirurgien, et en tous les lieux, villes, villages, bourgs, bourgades, qui sont sous l'obéissance du roi, suivant les statuts, arrêts et reglemens

"de nos seigneurs du conseil, afin que les passants, allants et sé-"journants puissent mieux et surement être servis, pansés et mé-"dicamentés en cas de besoin et nécessité; au moyen de quoi, nous "avons signé la présente lettre de maitrise, et à icelle fait mettre "et apposer le cachet de nos armes, et contresigner par notre greffier à ce commis, en notre chambre de jurisdiction.

"A Paris, le deuxième jour d'avril, mil six cent cinquante-huit.

Signé de Barnoin.

Et plus bas

Signé Olivier, Commis-greffier.

Et scellé.

"François de Barnoin, conseiller du roi, son premier barbier et "chirurgien ordinaire de Sa Majesté & & & ... "Savoir faisons, que pour le bon et louable rapport qui fait

"nous a été de la personne de Jean Madry, maître barbier-chirur-

"gien en la ville de Ouébec, et de ses sens, suffisance, loyauté, "prud'homie, capacité, fidélité et expérience en l'art de chirurgie. "Pour ces causes et autres bonnes considérations, nous avons "icelui Madry crée, établi et constitué, créons établissons et cons-"tituons par ces présentes notre lieutenant et commis, en la dite 'ville de Ouébec en Canada et Nouvelle-France, sauf et réservé "les villes et les lieux où nous ou nos prédécesseurs pourrions "avoir ci-devant pourvu et non ailleurs, pour, en notre absence, "notre personne y repésenter, garder et faire garder les dits sta-"tuts, priviléges et ordonnances du dit état, point en point, selon "leur forme et teneur, sans y commettre ni souffrir être commis "aucuns abus ni malversations, ainsi aucuns s'y commettoient, "les faire corriger par-devant nos seigneurs du grand conseil du "roi, seuls juges et conservateurs des dits priviléges et des diffé-"rends mus et à mouoir sur iceux; en faire les poursuites, four-"nir aux frais qu'il conviendra faire pour ce regard à ses dépens, "sauf à les répéter par lui contre les réfractaires, et non contre

"nous; à la charge et réserve aussi que les aspirans qui se présen"teront par-devant nous pour être reçus hors la dite ville et fau"bourgs de Québec, il nous sera loisible de les recevoir et donner
"lettre, en conservant néanmoins les droits au dit Jean Madry,
"notre lieutenant; comme aussi avons concédé et accordé, concé"dons et accordons par ces présentes au dit Jean Madry l'entière
"possession et jouissance des nouveaux priviléges à nous accordés
"par Sa Majesté, et à nos lieutenants et commis par ses lettres
"patentes en date du mois de février, et vérifiées par arrêt du con"seil le 13e décembre 1656, attachés immédiatement au pied des
"statuts que nous avons fait imprimer, et collationnés par un sé"cretaire du roi, afin que personne n'en prétende cause d'igno"rance à l'avenir.

"Si mandons à tous les maîtres barbiers-chirurgiens de la dite "ville de Québec qu'ils aient à obéir au dit Jean Madry, comme à "notre personne, si présent y étoit, en tout ce qu'au dit état appar-"tient conformément aux dits statuts et ordonnances dont nous lui avons donné copie vidimée, et sans que le dit Jean Madry soit "obligé à prêter autre serment par-devant nous que celui qu'il a "fait en se passant maître. Au moyen de quoi nous avons signé "ces présentes et à icelles fait apposer le cachet de nos armes, et "contresigner par notre greffier à ce commis, en notre chambre "de jurisdiction.

"A Paris, ce dixième avril, mil six cent cinquante-huit.

Et plus bas

Signé de Barnoin.

Et scellé.

Signé Olivier, Commis-greffier. Signé Peuvret, Greffier. (24)

En 1658, il avait eu la concession d'un emplacement à la hauteville. (25)

<sup>24.</sup> Edits et Ordonnances, vol. III, pp. 82, 83.

<sup>25.</sup> Arch. Canad. 1885, p. 36.

Le 6 octobre 1663, il est décidé que le lendemain, dimanche, 7 octobre, à l'issue de la grand'messe, il y aura une assemblée des bourgeois et des habitants de la ville pour le choix et l'élection d'un maire et de deux échevins. Le jour de l'élection, Jean-Baptiste Le Gardeur, écuyer et sieur de Repentigny, est choisi comme maire, Jean Madry et Claude Charron comme échevins. Ils prêtent serment le 10 du même mois, mais le 14, ils sont révoqués parce qu'ils "ne se mettent en peine des dictes charges" et qu'il vaut mieux se contenter d'un syndic pour le moment. (26)

Le 17 octobre 1663, Madry était présent à une vente à l'enchère des droits de pelleteries et Ferme de Tadoussac. (27)

Le 3 novembre 1663, il y a devant le Conseil Souverain, une assemblée de parents pour procéder à la nomination d'un tuteur aux enfants mineurs de Guillaume Gautier, sieur de la Chesnave, pendant l'absence de Madame Gautier en France. Madry, étant, par sa femme, cousin de Gautier, assiste à cette assemblée et est élu tuteur. C'est un honneur qu'il n'avait pas brigué et qui est loin de lui plaire. Il s'emporte et prononce devant le Conseil des paroles irrévérentes pour lesquelles il est condamné, séance tenante, à payer cinquante livres d'amende applicable à l'Hôtel-Dieu. Il ne peut s'habituer à cette nouvelle charge, et, le 10 novembre, il présente au Conseil une requête demandant d'en être relevé, alléguant ses privilèges de Lieutenant et Commis du premier barbier-chirurgien du roi et présente ses lettres de créance. "LE CONSEIL "sans avoir esgard à la dicte requeste a debouté et deboute le dict "Madry de l'effect de ses dictes lettres pour les deffaults de for-"malitez qui y paroissent contrevenir aux dicts statuts et ordon-"nances Et qui s'en sont ensuivis en ce païs a faulte d'avoir le dict "Madry faict Enregistrer au greffe ordinaire de cette ville ses "dictes lettres de lieutenant et commis du dict de Barnoin, " et le

<sup>26.</sup> Edits et Ord., vol. II, pp. 10, 13. Jug. et Dél. du Conseil Souv., vol. I, p. 57. 27. Jug. et Dél. du Cons. Souv., vol. I, p. 31.

Conseil l'oblige à rester tuteur, à peine de 300 livres d'amende. Madry ne se compte pas pour battu et le 14 du même mois il demande dans une requête adressée au Conseil, la permission de faire enregistrer ses lettres et titres de lieutenant et commis du premier barbier-chirurgien du roi. La requête est accordée et le Conseil lui remet l'amende à laquelle il a été condamné le 3 du même mois. Muni de ses documents et de ses papiers dûment enregistrés, Madry revient, le 17, devant le Conseil, et demande à être mis en possession et jouissance des privilèges accordés aux lieutenants et commis du premier barbier de Sa Majesté, et comme tel d'être exempté de la tutelle des enfants mineurs de Guillaume Cautier. Le Conseil ordonne que Madry jouira de ses privilèges et qu'il v aura une nouvelle assemblée de parents pour faire le choix d'un nouveau tuteur. Cette assemblée a lieu le 28, et le sieur de Villeray, Conseiller au Conseil Souverain, s'oppose à ce que Madry soit relevé de sa tutelle; mais le Conseil ayant égard aux notables services que Madry a rendus depuis douze ans qu'il est au pays, et en considération d'autres services, maintient sa décision.

En janvier 1666, Madry poursuit Hubert Simon Lapointe pour soins donnés à Pierre Picher. Charny certifie que Madry a promis ses soins, pansements et séjour à l'hôpital gratuits. Madry répond que c'est pour les soins & & donnés pendant six jours avant l'entrée de Picher à l'hôpital qu'il veut être payé. (29)

Nous retrouvons plusieurs autres mentions du nom de Madry dans les Jugements et Délibérations du Conseil Souveran. Le 9 février 1664, Madry et Claude de Corbières sont nommés comme arbitres pour régler un différend entre Annet Goumin, chirurgien, et Jean Maheust; le 22 mars, Madry, comme directeur de la Traite de Tadoussac est défendeur dans une action prise par Annet Gou-

<sup>28.</sup> Ibia., vol. I, pp. 49, 53, 55, 58, 61, 68.

<sup>29.</sup> Ibid., pp. 51, 105.

min, chirurgien, contre les directeurs de cette Traite. Goumin est debouté (vol. I, p. 137).

Le 15 avril 1664, Gilles Danjou est condamné à livrer un cent de planches à Jean Madry sur paiement de 20 sols. S'il ne s'exécute pas, celui-ci peut l'employer à son service jusqu'à la valeur du dit cent de planches (p. 166).

Le 24 avril, "LE CONSEIL ayant jugé à propos d'assister "quelque personne estant en cette ville attaqué d'une maladie "dangereuse, d'autant qu'il n'a de moyens pour se faire médica- "menter par les chirurgiens, Et le sieur Madry s'estant présenté "lequel a dict qu'il ne pouvoit pas entreprendre la guérison que "pour une grosse somme a ordonné que faulte de fonds monsieur "le Gouverneur est prié de laisser prendre par le dict Madry une "des Cazemattes, dont et de laquelle le dict Madry s'est contenté "pour médicamenter le dict malade" (p. 182).

Le 21 juin, Madry demande que le Conseil condamne Daniel Suyre, détenteur des biens de Michel Désorcys, à lui payer la somme de soixante livres qui lui est due pour soins, pansements et médicaments faits à la defunte femme Desorcys. Le Conseil deboute le chirurgien de sa demande (p. 212).

Le 9 août 1664 le Conseil Souverain ordonne à Charles Aubert, sieur de la Chesnaye de payer à Jean Madry, la somme de soixante et deux livres treize sols réclamée par ce dernier à propos de deux billets que Gautier lui avait donnés (p. 252).

Madry avait pour serviteur un nommé Pierre Rouffray, qui, un bon jour, prit envie de se marier avec la veuve Choret (il était veuf lui-même) et fit publier les bans. Madry y mit opposition et traduisit Rouffray devant le Conseil Souverain où il explique son opposition au mariage en disant "que Rouffray est son serviteur "domestique, lui ayant esté distribué par l'ordre du Conseil". Rouffray répond qu'il passait avec sa femme dans ce pays pour sy établir, que si, jusqu'à présent, il s'est tenu au service du demandeur, cela ne doit pas le priver de la liberté qu'il doit avoir de

"s'habituer" en ce pays et d'y prendre femme. Le Conseil laisse Rouffray libre de faire comme il l'entendra (p. 256).

Madry était troisième marguiller de la paroisse Notre-Dame de Québec. Il assista, comme tel, à une assemblée de la fabrique le 30 décembre 1663. (30)

En 1666, il possédait un banc, à la Cathédrale, pour lequel il payait 8 livres. Il n'y avait alors que dix-sept bancs payants. (31)

Le 1er juin 1667, il est présent à une vente faite par les héritiers Martin aux Ursulines (Greffe Duquet).

Jean Ratté, de l'ile d'Orléans, est accusé de viol sur la personne d'Anne Poullet, âgée de 11 ans, fille d'Antoine Poullet et de Suzanne Miville. Jean Madry, maître-chirurgien, et la dame Le Wallon sont nommés, le 28 novembre 1667, pour examiner la victime et faire rapport. Trouvé coupable, Jean Ratté fut condamné le 29, à être livré "entre les mains de l'exécuteur de la Haulte Jus-"tice et de là estre conduict a une fourche patibulaire où il sera "attaché pour y estre pendu et estranglé jusques a ce que mort s'en "ensuive". Le Conseil condamne de plus Ratté à payer 200 livres d'amende, qui seront prises sur tous ses biens meubles et immeubles, laquelle amende sera appliquée à Anne Poullet pour lui servir de dot lorsqu'elle aura atteint l'âge de mariage. "Et le mesme "jour environ les deux heures de relevée exécuté en la personne "du dict Jean Ratté par le Me des Haultes Oeuvres." (32)

Le 26 juillet 1669 Madry était parti de Québec avec un soldat du Fort, mommé Louis Lamontagne, à destination des Trois-Rivières, mais tous deux se noyèrent en route le même jour. Le corps de Madry fut retrouvé près de Québec, au mois d'août, et inhumé au cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu. Il avait donné 100 francs aux religieuses, quelque temps auparavant, pour payer ses frais d'enterrement quand il mourrait.

<sup>30.</sup> L'abbé Auguste Gosselin, Henri de Bernières, pp. 104, 197.

<sup>31.</sup> Ibid., p. 170. Livre des dél. de la Fabr. de N.-D. de Qubeéc, 1667-68, p. 5.

<sup>32.</sup> Jug. et Dél. du Cons. Souv., vol. I, pp. 463, 464, 465.